



## ZOOM

### CEE : un dispositif impossible à maintenir sans grande réforme

La **Cour des Comptes** a publié le 17 septembre dernier un **rapport consacré aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)**. Elle relève de nombreux dysfonctionnements et estime que **" sans réforme d'ampleur, le dispositif ne peut perdurer "**. Jugé de **" plus en plus complexe "** et à **" l'efficacité relative "**, avec une surévaluation d'au moins 30 % des économies réalisées entre 2022 et 2023, le dispositif est également entaché **" d'importants phénomènes de fraude "**. En constante augmentation, le coût du dispositif est supporté à 65 % par les ménages et représente un peu plus de 4 % du montant des factures d'énergie, tandis que la TVA prélevée par l'État et les frais de gestion des différents intermédiaires représenteraient près de 30 % du coût. Les auteurs relèvent également le manque de transparence des flux financiers entre contributeurs et bénéficiaires.

La Cour des comptes estime **" déraisonnable "** la proposition de la **Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)** de rehausser le niveau d'obligation annuelle à au moins 1250 TWh cumac (voire 1 600 ou 2 500 TWhc) à partir de 2026, (vs 825 TWhc actuellement), qui se répercuterait de facto **" sur les factures d'énergie et de carburant automobile des ménages "**, à hauteur de **" 500 € dans une fourchette basse "**. Un constat étayé par une **étude du cabinet Columbus Consulting**, réalisée à la demande de l'**Union Française de l'Électricité (UFE)**, qui

chiffre l'augmentation de la facture annuelle liée aux CEE entre 900 € et 1000 € par ménage en 2026, à consommation égale.

**" Au vu des défauts et anomalies relevés par la Cour, la suppression du dispositif des CEE pourrait être envisagée "**, souligne le rapport, en exposant les conditions de son remplacement par des fonds budgétaires. Sinon, **le maintien du dispositif requiert une réforme d'ampleur**. Elle propose notamment la **suppression de nombreux programmes et bonifications existants, le renforcement des études de gisement préalable, la fixation d'objectifs d'économies réelles** ainsi qu'un **plan d'action renforcé contre la fraude**.

Ecartant l'idée d'une suppression du dispositif, la DGEC convient de la nécessité d'une **" meilleure évaluation des économies d'énergie, d'un renforcement des contrôles et de la lutte contre la fraude "**, tandis que Bercy prévoit des **" évolutions sur la doctrine "** concernant les programmes et bonifications, plutôt que leur suppression.

La DGEC a lancé dès le 16 septembre un **nouveau programme CEE** dont le 1<sup>er</sup> volet concerne l'évaluation technico-économique du dispositif (économies réelles observées, système d'information pour croiser les données de contrôles, évaluation économiques et des gisements d'économies d'énergie...). Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 2 décembre.

🔗 Consultez le **rapport de la Cour des Comptes / L'étude du Cabinet Columbus Consulting** (sources : [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr) / <https://columbus-consulting.com>)

🔗 Consultez l'**appel à programmes de la DGEC** (source : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr))

> **Enerpresse - Contexte – Le Figaro – 17-18 et 23-24/06/2024**

## ÉCONOMIE

L'**indice du climat des affaires** en France se situe à 98. Il a poursuivi son redressement en septembre, en gagnant 1 point après avoir déjà progressé de 3 points en août. **L'Insee a revu à la hausse ses prévisions de croissance annuelle, à 1,1 %** (au lieu de 0,8 % précédemment). Après un rebond de 0,4 % au 3<sup>ème</sup> trimestre (grâce aux retombées des Jeux Olympiques), l'activité s'annonce mauvaise au dernier trimestre, en repli de 0,1 %. Depuis le début de l'année, la croissance repose sur deux leviers : le commerce extérieur, dont les secteurs-clés de l'aéronautique et du naval poursuivent encore le rattrapage d'activité post Covid-19, et des dépenses publiques, **" la seule source de dynamisme de la demande intérieure "**, remarque **Dorian Roucher, Chef du département de la conjoncture à l'Insee**. Les économistes jugent la flambée inflationniste terminée. D'après l'Insee, **la hausse des prix devrait rester inférieure à 2 % jusqu'à la fin de l'année**, pour atteindre en décembre 1,6 % sur un an. **L'investissement des entreprises**, qui a reculé au printemps, **" resterait pénalisé par les conditions de financement, par le redémarrage entravé de la demande dans la zone euro et par l'incertitude politique "** juge l'Insee.

> **Le Monde - 9/09/24 – LesEchos – 17/09/24**

Dans un **référé** adressé à Gabriel Attal en juin dernier, et un **rapport** publié le 6 septembre dernier, les magistrats de la **Cour des Comptes** préconisent des " **adaptations significatives** " de la **fiscalité de l'énergie et de sa gouvernance** pour accroître son rôle dans la politique énergétique et climatique de la France. La Cour des Comptes note que la fiscalité de l'énergie ne recouvre pas de périmètre précis alors qu'elle représente environ **2 % du PIB hexagonal**. Les ménages supportent en moyenne 27 €/MWh (hors TVA), soit presque deux fois plus que le prix moyen de 14 €/MWh réglé par les entreprises et les administrations publiques. Elle juge cette fiscalité " *sans lignes directrices claires quant à ses effets redistributifs et environnementaux* ". D'après les magistrats, **l'administration sous-estime le coût budgétaire des niches fiscales énergétiques " brunes "** qu'elle chiffre à 13,6 Mds €, en cumulant les coûts des dispositifs défavorables à l'environnement liés à l'énergie (vs le chiffre de Bercy à 5,9 Mds€). Toutefois, leur principale source d'inquiétude concerne la **création du second marché de quotas d'émission de gaz à effet de serre, baptisé ETS 2**. Dès 2027, il tarifiera les émissions carbonées des **transports routiers, du chauffage des bâtiments, des entreprises du BTP** (non assujetties à l'ETS 1), ainsi que **les émissions des PME industrielles**. La soutenabilité de ce nouvel impôt sur le carbone s'annonce intenable. " *En supposant un prix du carbone de 50 €/tCO<sub>2</sub> qui s'ajouterait à l'actuelle composante carbone (44,6 €/tCO<sub>2</sub>), les prix de l'énergie augmenteraient en France de 11 à 13 % pour le gaz et de 10 à 11 % pour le carburant.* "

Consultez le **Référé** / le **Rapport de la Cour des Comptes** (source : <https://www.ccomptes.fr>)

> [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) – Contexte - 9/09/24

D'après la dernière **note de conjoncture sur les finances locales** publiée par la **Banque postale**, l'autofinancement du **bloc communal** se replie de 4,4% (- 7,8% pour les seules communes), alimenté par " *la forte dynamique des dépenses* " (+ 4,4%), tandis que les recettes progressent de 2,5%. **Les départements** sont plus affectés, avec un **recul de près de 32% de l'épargne brute**, leur " *plus bas historique* " à 4,6 Mds€. Avec la crise de l'immobilier, ils subissent le contre coup de la chute de 17 % des droits de mutation à titre onéreux (après -22,3% en 2023). Côté dépenses, ils voient s'accroître les dépenses en matière d'aide sociale à l'enfance et de handicap. Dans les **régions**, " *l'exercice 2024 devrait ressembler à celui de 2023* " avec une épargne en baisse (-5,1%) et des recettes amoindries par la croissance plus limitée que prévu de la TVA, qui représente désormais près des deux tiers de leurs recettes fiscales. D'ici la fin de l'année, l'épargne brute des collectivités dans leur ensemble retrouverait le niveau qu'elle avait atteint en 2018, soit 39,5 Mds€, en baisse de 8,7 %. **L'investissement ne s'en trouverait pas pénalisé, en progression de 7 %** (80 Mds € à fin 2024). " *L'effet-prix qui avait pesé pour à peu près les deux tiers de la croissance de l'investissement local en 2022 et environ un tiers en 2023, ne joue quasiment pas cette année* ", note **Luc-Alain Vervisch, Directeur des études de la Banque postale**. L'autofinancement ne couvrirait que 26% de l'investissement en 2024 (vs 33% en 2023 et 40% en 2022), obligeant les collectivités à emprunter davantage. À la fin 2024, l'encours de la dette des collectivités s'élèverait à 210,7 Mds € (+ 2,8 %). Quant aux dépenses de fonctionnement, elles augmenteraient de 4,4 %, pour s'élever à 237 Mds€. Le " *besoin de financement* " des collectivités pourrait donc atteindre 13,8 Mds€ en 2024, " *un niveau inédit, plus de deux fois supérieur* " à ce qu'il était en 2023. " *Les disparités* " de situations entre les collectivités sont " *clairement une préoccupation* ", alerte Luc-Alain Vervisch. " *On va se retrouver avec un quart ou un tiers des départements en difficulté. De même, 20% des communes vont éprouver des difficultés* ". Si " *le redressement des finances publiques est une nécessité* ", il doit être corrélé " *à la réalité des territoires* " en cohérence avec la transition écologique, " *fondé sur la solidarité financière et inscrit dans une perspective pluriannuelle* ".

Consultez la **note de la Banque postale (septembre 2024)** (source : [www.labanquepostale.com](http://www.labanquepostale.com))

> [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) – 25/09/24

D'après **une étude** publiée le 13 septembre dernier par l'**Institut de l'économie pour le climat (I4CE)** et la **Banque postale**, **les investissements climat des collectivités sont restés orientés à la hausse en 2023, pour s'élever à 10 Mds €** (8,3 Mds € en 2023). Depuis 2017, ils ont progressé de 44 %. Or les objectifs fixés par la planification écologique nécessitent encore d'**augmenter les investissements de 11 Mds € supplémentaires chaque année (par rapport à 2022), de 2024 à 2030**. Le développement des infrastructures de report modal mobiliserait un effort supplémentaire de 4 Mds €/an ; la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales, + 3,2 Mds€/an. Autres leviers de décarbonation à financer : le développement de la mobilité électrique (+1,8 Md€ €/an), la modernisation de l'éclairage public et le développement des réseaux de chaleur (+1,2 Md€ / an). Si toutes les collectivités vont devoir accélérer les investissements en faveur du climat, **le bloc communal " porte à lui seul près de deux tiers de l'effort d'investissement, soit 7 Mds € supplémentaires par an en moyenne d'ici à 2030 "**. Les départements devraient investir plus de 2 Mds € supplémentaires par an (3 fois plus qu'en 2022) pour décarboner leur patrimoine et leurs équipements (bâtiments et véhicules), et développer le réseau cyclable. Or les trajectoires budgétaires inscrites dans la **Loi de Programmation des Finances Publiques (LPPF)** et dans le **Programme de stabilité**, tablent sur une forte réduction des dépenses d'investissements des collectivités, et une division par trois du volume de leurs emprunts. Le cadre budgétaire apparaît donc " *incompatible avec une accélération des investissements locaux à la hauteur des besoins identifiés* ", souligne le rapport. Une nouvelle trajectoire doit être définie " *en cohérence avec la stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique, dont l'adoption est prévue pour cet automne* ".

Consultez le **Panorama des financements climat des collectivités locales / I4CE Banque postale** (source : <https://www.i4ce.org>)

> [Lagazettedescommunes.fr](http://Lagazettedescommunes.fr) – Contexte – Enerpresse - 16/09/24

## SOCIAL

La **prime à l'embauche des apprentis** a été ramenée à 6 000 € au début de l'année 2023 (vs 8 000 € en 2022), soit 4,8 Mds € consacré au dispositif selon la revue de dépenses de l'**Inspection Générale des Finances Publiques (IGF)**. Dans un contexte de restrictions budgétaires, les organisations patronales s'attendent à un nouveau coup de rabot en 2025. La **fédération des organismes de formation, Acteurs de la compétence**, préconise de la réduire uniformément de 1 500 €, quel que soit le niveau de diplôme préparé par le jeune, son âge et la taille de l'entreprise qui l'emploie. Le gain pour l'État avoisinerait 1,3 Md€ (sur la base de 850 000 contrats d'apprentissage en 2023). Cette proposition ne recueille pas les faveurs de l'**Union des entreprises de proximité (U2P)**, qui représente les artisans, professions libérales et commerçants. Celle-ci prône, à l'unisson avec la **Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)** le maintien des 6 000 euros au seul bénéficiaire des entreprises de moins de 250 salariés employant des apprentis, quel que soit le diplôme préparé, ce qui rapporterait à l'État 1 Md€. Le **Medef** quant à lui recommande de ne pas modifier le dispositif actuel, la jeunesse représentant " *l'investissement numéro un du pays* ". La prise en compte du niveau de qualification suscite tout autant de divergences. Certains proposent de réduire, voire de supprimer l'aide pour les formations du supérieur, qui ont connu une très forte progression depuis la réforme, afin d'éviter les effets d'aubaine. Au contraire la **fédération Syntec** estime que l'apprentissage associé aux formations supérieures véhicule une image positive et favorise l'ascenseur social.

> [Les Echos](http://LesEchos.com) – 27/09/24





# ÉNERGIE – NUMÉRIQUE – ENVIRONNEMENT

## EN FRANCE

Le **Groupement des Professionnels des CEE (GPCEE)** a mené **une étude sur les gisements potentiels de CEE**, en prévision de la 6<sup>ème</sup> période. Elle met en évidence **des gisements prometteurs** (hors secteur résidentiel déjà largement couvert par le dispositif), de nature à couvrir les 2/3 de l'obligation, si elle devait doubler de volume par rapport à la 5<sup>ème</sup> période. Une fiche d'opération standardisée sur la **rénovation globale des bâtiments tertiaires** représenterait un potentiel de 68 TWhc à l'horizon 2030, en couvrant l'ensemble du parc. En ciblant le déploiement de **systèmes géothermiques** en résidentiel collectif et en tertiaire, le gisement d'économies d'énergie s'élèverait à 86 TWhc. D'autres gisements s'appliquent au secteur industriel, avec le déploiement du **solaire thermique pour le séchage** (35 KWhc), les **pompes à chaleur** (73 TWhc) ou encore la **compression mécanique de vapeur** (33 TWhc).

> [www.genieclimatique.fr](http://www.genieclimatique.fr) – 26/09/24

Avec plus d'un an de retard, les **3<sup>èmes</sup> Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3)** et **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC3)** devraient être soumises à **une concertation publique à " l'automne 2024 "**, avant l'ouverture des consultations obligatoires des instances concernées, dont le **Conseil National de la Transition Écologique (CNTE)** et le **Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE)**. L'administration prévoit une adoption de la PPE " en fin d'année ou au début d'année 2025 ". La publication de la SNBC3 sera quant à elle reportée " courant 2025 ", le temps de finaliser les derniers " travaux de modélisation ".

> **Contexte** – 26/09/24 - <https://www.actu-environnement.com> – 17/09/24

À l'occasion d'une conférence de presse, l'**Ademe** a dressé un **premier bilan des données enregistrées sur la plateforme Operat**, lancée il y a 2 ans dans le cadre du **Dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET)**. Les données saisies sont encore parcellaires. La surface du parc tertiaire déclarée représentait 600 millions de m<sup>2</sup> en 2021, alors que le parc assujéti au DEET est estimé à 996 millions de m<sup>2</sup> (et le parc tertiaire total à 1,2 milliard de m<sup>2</sup> en 2022). L'Ademe estime également que près d'un quart des données sont insuffisamment fiables, et juge notamment que les " énergies de stock " (produits pétroliers et bois) sont sous-représentées. D'après les données disponibles sur Operat, entre 2022 et la période de référence (les années 2010 à 2019), une **baisse de 22% des consommations a été enregistrée**, soit " près de la moitié de l'objectif de réduction de 40% fixé pour 2030 par la loi Élan ", un résultat à modérer toutefois car il ne tient pas compte de l'ajustement climatique. Les données recueillies soulignent une chute de 3 % de la part du gaz dans la consommation d'énergie finale entre 2021 et 2022, tandis que l'électricité augmente de 4 points. En 2025, les jeux de données brutes du parc public, déclaration par déclaration devraient être accessibles en open data, de quoi permettre de mieux apprécier le patrimoine des collectivités.

🔗 Consultez le **premier bilan Operat 2022-2023/Ademe** (source : <https://librairie.ademe.fr>)

> **Enerpresse** – 27/9/2024 - [www.lagazettedescommunes.com](http://www.lagazettedescommunes.com) – [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) – 25/09/24

Parmi les délaissés autoroutiers, **aires de repos et intérieurs d'échangeurs** ont rapidement été identifiés comme des zones intéressantes à solariser, en raison de leurs dimensions et de leur proximité avec les raccordements. Le **Cerema** a été chargé par la **DGEC** d'élaborer une stratégie et une méthodologie pour **déployer le photovoltaïque auprès de l'ensemble des Directions Interdépartementales des Routes (DIR)** du territoire. Pour massifier la démarche, **Fin Infra a défini un modèle juridique et financier**. Au total **330 sites éligibles** ont été recensés : 140 aires de repos (39 ha), 99 échangeurs (163 ha) et 94 sites (88 ha) susceptibles d'être solarisés (aires de service, parcelles latérales...). Fin Infra propose de soumettre des grappes de projets, par zones géographiques, par type d'installations (au sol ou sur parking), par propriétaire foncier ou par contraintes techniques, afin de réduire les délais de constitution et de traitement des dossiers des opérateurs. Le foncier sera mis à disposition selon une procédure de mise en concurrence, le développeur-opérateur réalisant l'ensemble des études et l'installation, en assurant le financement, avant de **l'exploiter pour une durée de 30 ans**. La DIR concernée prélèvera **une redevance**, divisée en part fixe et variable, selon le chiffre d'affaires généré par la vente d'électricité produite. Une première installation près de Bordeaux été réalisée sur une aire d'autoroute.

> **Enerpresse** – 15/09/2024

À l'occasion du colloque du **Syndicat des Énergies Renouvelables (SER)**, organisé le 17 septembre dernier, **Xavier Piechaczyk, Président du directoire de RTE**, a rappelé que la sûreté du système électrique requiert d'équilibrer production et consommation. Il défend donc une évolution des règles s'appliquant aux énergies renouvelables, afin de mieux anticiper, moduler et encadrer leur production. Il insiste en particulier pour que les **mécanismes de soutien** soient révisés. Il vise en particulier les parcs les plus anciens sous obligation d'achat qui ne sont pas incités à suspendre ou moduler leur production en périodes de prix négatifs. Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, on a dénombré 233 heures à prix négatifs, contre 53 à la même période l'année passée. Sur les 44 GW de capacités éoliennes et photovoltaïques raccordées, 24 GW sont sous obligation d'achat. Elles " ne sont donc pas incitées à moduler leur production en fonction des besoins et de l'état du système électrique " regrette RTE. Il défend donc une **généralisation du mécanisme de complément de rémunération** pour les nouvelles installations, et **une incitation à la modulation à la baisse** pour les plus grandes installations sous obligation d'achat.

> [www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com) – 18/09/24

À l'occasion de leur congrès annuel, **Régions de France** a appelé l'État à **soutenir " les investissements nécessaires " pour soutenir la mobilité ferroviaire**, que **SNCF Réseau** ne peut entreprendre seul, faute de disposer des moyens nécessaires. Substitut reconnu aux modes de transport carbonés, la mobilité ferroviaire est en effet appelée à se développer. Pourtant les élus régionaux s'alarment du risque d'asphyxie financière du secteur et réclament au nouveau **ministre des Transports, François Durovray, une loi de programmation sur les transports, les mobilités et les infrastructures**. Elles souhaitent aussi être pleinement reconnues comme " des autorités organisatrices des mobilités (AOM) de plein exercice ". Selon **Frédéric Aguilera, vice-président (LR) de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)**, " il faut se réinterroger sur le mode de financement du rail ", qu'il s'agisse des Contrats de Plan État-Région (CPER), " tous signés ", ou des RER Métropolitains (SERM), des péages ferroviaires ou de SNCF Réseau, car les régions ne veulent plus avancer sans trajectoire. Dans les Hauts-de-France, " 20 % de notre budget ferroviaire part dans les péages " indique **Christophe Coulon, vice-président (LR) des Hauts-de-France**. La région contribue aux travaux à hauteur de 75 % " et les 25 % sont à la charge de l'État et de SNCF Réseau, alors que c'est sa propriété ".

> [www.lagazettedescommunes.com](http://www.lagazettedescommunes.com) – 26/09/24



## EN RÉGIONS

**Hauts de France. La ville de Calais (62) met fin à l'extinction de l'éclairage public**, décidée en 2021, en pleine envolée des prix de l'énergie. Depuis, la collectivité a investi 16 M€ pour rénover le réseau d'éclairage public. Les travaux ont débuté il y a 8 mois et se poursuivront jusqu'en 2026. Les anciens lampadaires de 15 à 20 ans d'âge vont être remplacés par des lampes à leds, ce qui va permettre de **réduire la facture d'énergie de 83 % sur 7 ans**. " Cela fait une économie de 7,5 M€ " souligne **Frédéric Hénot, adjoint au maire délégué au patrimoine, à la rénovation urbaine et aux affaires maritimes**. Outre les considérations économiques, la municipalité souhaite également **mettre fin à un certain climat d'insécurité** exprimé par une partie de la population. Nombre de villes font ainsi marche arrière : **Sarreguemines, Forbach (57)** ou **Saint-Dizier (39)** ont également renoncé à l'extinction de l'éclairage public.

> [www.tf1info.fr](http://www.tf1info.fr) – [www.bfmtv.com](http://www.bfmtv.com) -12/09/24

**PACA. À Marseille** la contestation s'amplifie à l'encontre de l'implantation d'un **nouveau data center**, projetée par la **société Digital Realty** sur l'ancien silo à sucre, à proximité des points d'arrivée des câbles sous-marins reliant la métropole à internet. Les contestataires, trois associations dont la Quadrature du Net, pointent du doigt la **forte consommation en eau et en électricité** du futur site, qui seraient en " **conflits d'usage** " avec les besoins de la Métropole " où l'eau et l'électricité sont déjà sous pression ". Ils dénoncent également **l'emprise foncière** du projet, face au manque de logements en centre-ville. L'entreprise Digital Realty est également accusée de " **greenwashing** " alors qu'elle met en avant des innovations en matière de refroidissement, un équipement accusé de contribuer à accroître les usages numériques et de l'intelligence artificielle selon les opposants.

> [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) – 19/09/24

## EN EUROPE

**Bruxelles**. Le 25 juillet dernier, la **Commission européenne** a mis en demeure 26 des 27 États membres (dont la France), pour n'avoir pas transcrit en droit national, dans les délais légaux, les textes créant l'**ETS 2**, le **second marché de quotas d'émission de gaz à effet de serre** (cf p.2). Les gouvernements concernés avaient jusqu'au 25 septembre pour se mettre en conformité avec le droit communautaire. En France, la **Direction Générale de l'Énergie (DGE)** a organisé en juillet dernier " *de premiers échanges avec les fédérations professionnelles concernées, ainsi que des réunions d'information auprès des assujettis début septembre* ". Elle a ainsi pu leur présenter les modalités de calcul et de déclaration des émissions. Selon un participant, l'administration envisagerait de présenter **un projet de loi d'adaptation au droit européen incluant l'ETS2 en novembre**. Bercy a confirmé que " *l'objectif de l'administration est de pouvoir être prêt à transposer dès qu'un vecteur législatif sera identifié* ".

> [Contexte - 23/09/24 - www.lagazettedescommunes.com](http://www.lagazettedescommunes.com) - 11/09/24

## DANS LE MONDE

Il y a près d'un an, la **COP 28** proposait de **tripler la capacité installée d'énergies renouvelables dans le monde**, pour passer de 3 680 GW en 2022 à près de 11 500 GW en 2030. Selon l'AIE, l'atteinte des objectifs énergétiques de la COP28 permettrait une réduction supplémentaire des émissions mondiales de 10 Mds tCO<sub>2</sub> à l'horizon 2030. Dans un **nouveau rapport intitulé " Du bilan à l'action, comment mettre en œuvre les objectifs de la COP 28 "**, l'**Agence Internationale de l'Énergie (AIE)** appelle les pays à **construire et moderniser 25 millions de kilomètres de réseaux électriques** d'ici à 2030. Elle rappelle également l'objectif de **doublement du taux d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030**, le jugeant atteignable sous réserve de " *mettre en place les conditions favorables* ". Elle recommande de **porter à 1 500 GW la capacité mondiale de stockage** d'ici à 2030, un objectif qui rejoint celui que compte défendre la **Commission européenne** auprès des participants à la **COP29**, mi-novembre à Bakou (Azerbaïdjan) : multiplier par six la capacité actuelle de stockage d'énergie verte. Bruxelles compte également soutenir un engagement des parties à la COP afin de **moderniser et remplacer 80 millions de km de réseaux électriques** au niveau international d'ici à 2040.

Consultez le [rapport de l'AIE](https://iea.blob.core.windows.net) (source : <https://iea.blob.core.windows.net>)

> [Contexte - 25/09/2024](http://www.lagazettedescommunes.com)

Pour alimenter leurs besoins exponentiels en électricité avec le **développement de l'IA, les géants du numérique se tournent vers le nucléaire**. Le 20 septembre, **Microsoft** a annoncé la relance de l'unité 1 de la centrale de Three Mile Island, en Pennsylvanie, fermée depuis 2019. Le contrat, signé pour une durée de 20 ans, prévoit qu'à partir de 2028, Microsoft achètera au fournisseur Constellation 837 MW de capacité électrique. **Oracle** prévoit également la construction d'un centre de données de 1GW de puissance électrique. Trois petits réacteurs nucléaires modulaires devraient alimenter le site. En mars dernier, **Amazon** avait indiqué racheter les centres de données appartenant à la centrale nucléaire de Susquehanna, en Pennsylvanie, la 6<sup>ème</sup> plus grande des Etats-Unis. D'après le contrat passé avec le fournisseur Talen Energy, Amazon consacrera jusqu'à 650 M\$ (582 M€) pour acheter 900 MW d'électricité sur les 2,5 GW de puissance électrique de la centrale. Une requête via ChatGPT consommerait 10 fois plus d'électricité qu'une recherche classique sur Google, estime l'**Agence Internationale de l'Énergie (AIE)**. Au niveau mondial, **les besoins électriques de l'IA et des cryptomonnaies** devraient passer de 460 TWh en 2022 (soit 2 % de la consommation) à **620 TWh ou 1 050 TWh en 2026**, selon l'AIE.

> [lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) – 23/09/24



## NOMINATIONS

**Pascal Guillaume**, diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale des Ponts et chaussées succède à Pierre de Montlivault à la **présidence de la fédération des entreprises de services pour l'énergie et l'environnement (FEDENE)**.

> [Enpresse – www.environnement-magazine.com](http://www.environnement-magazine.com) -13/09/24

**Stéphane Pelte**, 50 ans, a été élu **Président de la Fédération Régionale des Travaux Publics de Bretagne**. Il succède à François Coville.

> [Le Journal des entreprises](http://www.lejournaldesentreprises.com) – 01/09/24

